SYNDICAT Pays de Maurienne SAVOIE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2026

Le treize octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Croix de Fer à la Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14
Présents : 10 Pouvoirs : 0 Votants : 10
Date de la convocation : 07 octobre 2026

Membres du Bureau présents : Mmes Rose-Marie DOMECK, Laure PION, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, Marie-France RANCUREL, MM. Stéphane BOYER, Jean-Paul MARGUERON, Christophe ROBERT, Éric VAILLAUT, Jérémy TRACQ

Autres élus présents : Mme Mathilde SONZOGNI, M. Patrick GADROY-LEGENVRE

Secrétaire de séance : M. Stéphane BOYER

N°	Nomenclature ACTES	Libellé	Décisions : Le bureau syndical, après avoir délibéré,	Résultat du vote
20261013_85	7.5.1 Demande de subvention	Demande de subvention au titre du Feader pour le poste d'animation et de gestion 2027 du programme Leader-Tam 2023-2027	• **De solliciter** un financement auprès de l'Europe au titre du programme LEADER Tarentaise-Arlysère-Maurienne, fonds FEADER, selon le plan de financement prévisionnel ci-après : • **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier	Unanimité
20261013_86	7.5.1 Demande de subvention	Demande de subventions pour le financement des postes en ingénierie	- **Sollicite** de l'Etat, du Département de la Savoie ou de tout autre co-financeur non répertorié à ce jour, les subventions les plus élevées possibles pour la faisabilité de ces opérations, - **S'engage** à inscrire les crédits au budget primitif 2027, - **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ces opérations. -	Unanimité

A Saint-Jean-de-Maurienne, le 14 octobre 2026,

Le Président,
Signé : M. GENON

République française Liberté – Égalité – Fraternité Département de la Savoie

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du BUREAU SYNDICAL
Séance du 13 octobre 2026

Le treize octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Croix de Fer de la Maison de l'Intercommunalité à Saint-Jean-de-Maurienne, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Délégués titulaires en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Stéphane BOYER Date de la convocation : 07 octobre 2026

Membre du bureau présents : : Mmes Rose-Marie DOMECK, Laure PION, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, Marie-France RANCUREL, MM. Stéphane BOYER, Jean-Paul MARGUERON, Christophe ROBERT, Éric VAILLAUT, Jérémy TRACQ

Autres élus présents : Mme Mathilde SONZOGNI, M. Patrick GADROY-LEGENVRE

DÉLIBÉRATION N° 20261013_85

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEADER POUR LE POSTE D'ANIMATION ET DE GESTION 2027 DU

PROGRAMME LEADER TAM 2023-2027

La convention d'entente intercommunale LEADER TAM 2023-2027, approuvée par délibération le 20 juin 2023, fixe les modalités de portage et de mise en œuvre de la programmation, soit, pour le Syndicat du Pays de Maurienne, un poste de chargée de mission à 0.6 ETP permettant de :

- (Co)Animer les instances de gouvernance du programme
- Accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur dossier, assurer le suivi et la réalisation des actions
- Instruire les dossiers de demandes de subvention jusqu'au paiement du solde.
- Participer à des groupes de travail en lien avec les thématiques du programme LEADER TAM (veille, réseaux LEADER, formation autorité de gestion, etc.)
- Communiquer sur le programme LEADER TAM

Le montant total des dépenses éligibles est au maximum de 39 554,62 € (masse salariale et coûts indirects forfaitisés).

Pour le financement du poste d'animation et de gestion, il s'agit de solliciter les sources de cofinancements disponibles, à savoir le département de la Savoie et l'Europe au titre du FEADER, à compter du 1er janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité, décide :

- **De solliciter** un financement auprès de l'Europe au titre du programme LEADER Tarentaise-Arlysère-Maurienne, fonds FEADER, selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Europe Programme LEADER (FEADER)	Département de la Savoie (Crédits spécifiques)	SPM	Total
50 %	30 %	20 %	100 %
19 777,31 €	11 866,38 €	7 910.93 €	39 554.62 €

Le SPM s'engage à mobiliser son autofinancement pour pallier toute défaillance, partielle ou totale, des subventions départementales sollicitées.

- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

Le secrétaire de séance,
Signé : M. Stéphane BOYER

Le Président,
Signé : M. Hervé GENON

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du BUREAU SYNDICAL
Séance du 13 octobre 2026

Le treize octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Croix de Fer de la Maison de l'Intercommunalité à Saint-Jean-de-Maurienne, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON.

Délégués titulaires en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Stéphane BOYER Date de la convocation : 07 octobre 2026

Membre du bureau présents : : Mmes Rose-Marie DOMECK, Laure PION, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, Marie-France RANCUREL, MM. Stéphane BOYER, Jean-Paul MARGUERON, Christophe ROBERT, Éric VAILLAUT, Jérémy TRACQ

Autres élus présents : Mme Mathilde SONZOGNI, M. Patrick GADROY-LEGENVRE

DÉLIBÉRATION N° 20261013_86

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DES POSTES EN INGENIERIE 2027

Monsieur le Président rappelle qu'afin de conduire les différents dossiers et thématiques portés par le SPM pour l'année 2027, les postes des agents en charge du développement culturel, du tourisme/développement digital, de l'équipe projet développement local du Contrat Départemental Maurienne, de l'animation de la politique développement durable et transition énergétique et de l'accueil de la Maison de la Justice et du Droit, doivent être maintenus en sollicitant les sources de cofinancement disponibles : l'Europe au titre du programme ALCOTRA et le Département de la Savoie au titre du Contrat Départemental Maurienne, en fonction des plans de financement prévisionnels suivants :

- Développement culturel :

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC	%
Salaires bruts + charges patronales (0,70%)	39 251,00 €	Département de la Savoie (CDM)	18 840,48 €	40
Déplacements, indemnités journalières (5%)	1 962,55 €			
Frais de structure (15%)	5 887,65 €	Syndicat du Pays de Maurienne	28 260,72 €	60
TOTAL	**47 101,20 €**		**47 101,20 €**	**100**

- Equipe projet :

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC	%
Poste Direction / coordination (1ETP)	66 381,00 €	Département de la Savoie (CDM)	50 000,00 €	42,30
Poste communication /web (1 ETP)	51 817,00 €			
La dépense subventionnable comprend les salaires bruts et les charges patronales		Syndicat du Pays de Maurienne	68 198,00 €	57,70
TOTAL	**118 198,00 €**		**118 198,00 €**	**100**

- Accueil MJD

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC	%
Poste Accueil MJD (80%) La dépense subventionnable comprend les salaires bruts et les charges patronales	32 158,00 €	Département de la Savoie (CDM) Syndicat du Pays de Maurienne	6 431,60 € 25 726,40 €	20 80
TOTAL	**32 158,00 €**		**32 158,00 €**	**100**

- Animation tourisme et promotion digitale

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC	%
Salaires bruts + charges patronales (0,70%) Déplacements, indemnités journalières (5%) Frais de structure (15%)	38 882,00 € 1 944,10 € 5 832,30 €	Département de la Savoie (CDM) Syndicat du Pays de Maurienne	23 329,20 € 23 329,20 €	50 50
TOTAL	**46 658,40 €**		**46 658,40 €**	**100**

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **Sollicite** de l'Etat, du Département de la Savoie ou de tout autre co-financeur non répertorié à ce jour, les subventions les plus élevées possibles pour la faisabilité de ces opérations,
- **S'engage** à inscrire les crédits au budget primitif 2027,
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ces opérations.

Le secrétaire de séance,
Signé : M. Stéphane BOYER

Le Président,
Signé : M. Hervé GENON